



Compte rendu du Comité Social d'Administration Local en Formation Spécialisée (FS) du 19 octobre 2023

Avant d'ouvrir la séance, le Président constate que le quorum est atteint et que l'instance peut valablement siéger.

Les organisations syndicales la CGT, Solidaires, la CFTC et la CFDT font part de leurs liminaires qui seront jointes à ce compte-rendu.

L'administration y répond :

- La DTNUM n'absorbera pas le SSI. La DTNum a pour rôle de créer des applications que le SSI utilise pour faire vivre l'ensemble du parc applicatif et ministériel.
- S'agissant du Règlement Intérieur (RI), nous sommes en attente des RI locaux.
- Le GMBI a généré une période difficile pour les agents et les usagers. Le président reconnaît l'investissement des équipes d'assistance pro et Toscane.
- Le télétravail sera abordé plus tard au cours de la séance.
- Concernant les petits ESI, le Président souligne que la fermeture d'établissements n'est pas à l'ordre du jour de la Direction Générale. S'agissant des baisses d'effectifs, le Président évoque des ouvertures de postes suite à des récupérations de missions puis l'embauche de contractuels et d'apprentis.
- Le président indique que la problématique sur le moral des agents sera abordée ultérieurement et que les résultats de l'observatoire interne serviront à améliorer les conditions de vie au travail. Les observatoires suivants permettront de voir si les actions menées ont eu un impact.
- S'agissant de la ToIP, le Président reconnaît les soucis rencontrés. Mais le réseau téléphonique cuivre n'étant plus opérationnel au-delà de 2024, nous devons avancer sur ce sujet.
- Au sujet des applications qui sont régulièrement en panne et/ou indisponibles, le directeur s'engage à être plus à l'écoute des utilisateurs des applications pour que les situations

d'indisponibilité leur soient rapidement communiqués. Il s'agit d'avoir d'un meilleur confort dans leur environnement de travail.

Passons à présent à l'ordre du jour.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du CSAL FS du 20 juin 2023

Vu les nombreuses remarques des organisations syndicales, l'une d'elle propose que le PV soit mis à jour et soumis à approbation lors de la prochaine instance.

Le Président et les autres OS abondent dans ce sens.

Point 2 : Rapport annuel d'activité 2022 des médecins du travail

2.1 : Rapport annuel d'activité année 2022 pour la DISI

Mme NEAGOE présente le rapport annuel d'activité 2022 des médecins du travail.

Ce rapport a été fait selon un modèle de rapport qui date de 1982.

Le médecin de prévention souligne « la complexité du travail, les délais à respecter, le manque de formation et le manque de soutien et la reconnaissance insuffisante de la part de la hiérarchie » et précise que le niveau de mal-être de la DISI est moindre que celui des DDFIP. A la DISI il y a beaucoup d'entraide/soutien entre collègues. Le médecin pense toutefois que la hiérarchie devrait être plus reconnaissante envers ses agents.

Une organisation note la proximité des résultats et de la réalité. Elle souligne que ces résultats sont plus poussés qu'avant : les visites médicales antérieures étaient expéditives.

Le médecin précise que le changement de logiciel à partir de 2020 aide à obtenir autant de précision sur ces résultats.

Le médecin précise que tout agent peut demander une visite médicale à tout moment sans que l'administration ne soit au courant.

On peut toutefois regretter qu'il n'y a pas de médecin ou d'infirmière dans tous les départements de la DISI Grand Est.

2.2 Rapport annuel d'activité année 2022 focus sur le Bas-Rhin

Il y a 107 suivis quinquennaux, 33 suivis spécifiques (une fois par an ou une fois tous les deux ans) et un suivi pour pathologie particulière, sachant qu'un même agent peut bénéficier de plusieurs suivis.

Le médecin souligne que les agents quelque soit leur grade sont inclus dans le rapport. Il précise que tous les grades sont concernés pas la souffrance au travail.

Le Président souligne que l'encadrement est à l'écoute du médecin de travail. Tous les faits remontés sont pris en compte.

Solidaires demande la disponibilité de la « fiche des risques professionnels ». Le médecin signale que ce document est en cours d'élaboration.

Point 3 : Présentation de l'observatoire interne

Le Président présente les résultats de l'Observatoire interne.

Le taux de participation de la DISI était de 30 % en 2023 contre 46 % en 2022. Cette participation se situe légèrement en-dessous de la moyenne nationale (31%). L'objectif est de tendre vers une amélioration d'année en année. Vous trouverez quelques items ci-dessous.

Le Président souligne trois éléments forts : les conditions de vie au travail et l'équipement des agents, l'écoute et l'accompagnement des managers, le sentiment d'être valorisé.

Une OS estime que le taux de participation à 30 %, malgré les multiples rappels invitant à répondre à cet observatoire, reste dérisoire et montre un désengagement des agents face à ces initiatives, ceux-ci estiment que peu de mesures sont prises suite à leurs remarques.

Une autre va dans le même sens en précisant que les besoins varient d'un établissement à l'autre.

Le Président propose d'être à l'écoute des besoins pour satisfaire les conditions de vie au travail propre à chaque site.

Point 4 : Bilan du télétravail 2022

Le nombre de jour de télétravail est constant et l'absence de données chiffrées des années antérieures ne permet pas de faire de comparaison.

M. Bernhart apporte des précisions sur le télétravail :

- il existe deux types de jours de télétravail : régulier et ponctuel (ancien flottant)
- un télétravail ponctuel peut être demandé (situation exceptionnelle) sans avoir fait la demande d'initialisation au préalable (à la demande de sa hiérarchie à la Direction)
- une demande de télétravail peut-être initialisée à tout moment.

Le Président fait le point sur le télétravail des plateaux d'assistance de l'ESI de Strasbourg. Il valide :

- le jour obligatoire de présence par semaine
- le passage à deux jours de télétravail par semaine (au lieu de trois auparavant)
- la proratisation du télétravail pour les temps partiels (un jour et demi pour ceux qui sont à 80 % de quotité de travail). M. Bernhart rappelle que la règle est de deux jours de présentiel au minimum par semaine.

Le Président a demandé :

- la non-mise en application d'une reprise obligatoire en présentiel après huit jours d'absence suite à maladie ou congés
- le décalage de la date de mise en application de ce changement de modalités de télétravail (date de mise en application repoussée à novembre au lieu de septembre).

Solidaires relève la mauvaise communication dans ces services et la particulière maladresse dont ces changements ont été présentés. Comment ne pas avoir le sentiment d'une sanction ? L'injustice est d'autant plus palpable que ces services étaient déjà très sollicités par le fiasco de GMBI et n'avaient pas besoin de cela en plus.

Le médecin de travail présente ses observations s'agissant du télétravail pour les personnes autonomes et si le service le permet :

- Les agents sont plus concentrés quand ils sont en télétravail
- ils sont également plus productifs
- et moins fatigués, surtout quand ils ont un temps de trajet conséquent pour se rendre sur leur lieu de travail

Le Président abonde dans le sens du médecin et confirme que le télétravail sera maintenu sur ce nouveau mode et que **le nombre de jours télétravaillé ne sera pas inférieur à deux jours.**

Point 5 : Suivi des écrêtements 2023

M. Bernhart présente les documents.

63 agents ont été écrêtés de début janvier 2023 au 31/08/2023. Parmi ces agents, 48 agents ont été écrêtés de plus de 30 minutes.

Une organisation syndicale constate que l'ESI de Besançon a beaucoup d'écrêtements.

M. UTEZA signale que les écrêtements de Besançon concernent des agents des CID/SIL et du COSREC. Un point a été fait pour remédier à la situation.

Mme SCHEFFER signale que les écrêtements de Metz sont dus aux astreintes et que ces écrêtements sont réinjectés sur les compteurs . Mme SCHEFFER souligne également que certains ont des contraintes particulières (logement exigus) donc préfèrent passer du temps au travail.

Solidaires rappelle que le CDAS propose des logements, les agents rencontrant des problèmes pourraient être mis en relation avec le CDAS.

Une OS demande des statistiques pour les agents qui sont en dessous de moins de douze heures

M. Bernhart communiquera dessus à la prochaine instance.

Point 6 : Suivi budgétaire et des formations 2023

M. Bernhart nous signale une dotation complémentaire de 2 550€ sur le budget du CSAL FS en date du 16 octobre 2023.

Le reste du budget pourra servir à équiper de sacs à dos pour ordinateur portable pour les collègues nomade ou pour le télétravailleurs. Ceci se fera ensuite progressivement selon les besoins.

En terme de formation, la DISI est à jour sur celles obligatoires.

Solidaires demande un retour sur la formation virtuelle sur les extincteurs à Reims.

M. Bouillaud évoque une formation déroutante avec le casque virtuel. Cette formation est adaptée pour avoir les bons réflexes mais l'absence de manipulation physique d'extincteur la rend incomplète. Elle est toutefois moins onéreuse que la formation physique.

Le Président suggère d'y inscrire les nouveaux arrivants et les anciens qui ont déjà suivi la formation pour une remise à niveau. L'enveloppe complémentaire nous permettrait de former d'autres personnes.

M. Bernhart suggère d'organiser un GT avant le prochain CSAL FS pour solder le budget.

Point 7 : Modifications du matériel de sécurité de l'ESI de Metz

Mme Scheffer présente le contexte d'acquisition des caméras. Cette nouvelle installation intervient dans le cadre du nouveau marché de sûreté portant sur l'intrusion. L'ESI de Metz est le premier établissement informatique à en bénéficier car Metz est un site sensible à cause des salles d'hébergement.

On reprend l'existant en ajoutant :

- deux caméras supplémentaires avec enregistrement sur disque dur
 - une dans la salle d'hébergement
 - une au rez-de-chaussée car un accès existe entre l'ESI et la DDFIP
- des micros
 - Ils sont activés après la mise en route de l'alarme (pas en présence d'agents)
 - Ces micros sont installés dans les salles de flux Hélios car il existe un accès direct entre la cour et ces locaux

Les travaux ont démarré le 18/10 et s'achèveront le 03/11/2023.

Mme Romagny demande le devenir de l'hébergement GCOS.

Mme Scheffer signale que le déménagement a commencé ; le GCOS de Nantes partira courant octobre à Noisiel. Le site de Metz héberge aussi le GCOS de Strasbourg..

Point 8 : Point sur les fiches de signalement

La procédure pour chacune de ces situations est à minima la réalisation d'une note de service contre signée par l'agent.

Toutes les fiches ont été traitées et les personnes concernées ont été ou seront reçues par la direction.

Point 9. Suivi des accidents de service et de trajet:

Le point portait essentiellement sur 4 fiches. Il nous semble important de rappeler quelques règles.

- En cas de malaise d'un ou d'une collègue, il faut appeler les secours même si la personne ne le souhaite pas. Le mieux étant d'appeler les pompiers même s'ils mettent du temps pour

intervenir et rester auprès de la personne. Les secours peuvent être difficiles à contacter et longs à arriver.

- Concernant un local et un lit digne de ce nom, l'inspecteur de santé et de sécurité au travail (ISST) est contre. Il vaut mieux faire coucher la personne par terre pour ne pas risquer la chute en plus du malaise.
- La Direction rappelle qu'il faut toujours faire une déclaration d'accident de service ou de trajet, ceci pour la prise en charge des frais mais également pour les suites et conséquences éventuelles liées à ces incidents.
- Il n'y a pas de traitements différents entre les établissements de la DISI Grand Est par rapport aux délais pour les documents de prise en charge, une réflexion doit avoir lieu pour trouver à les réduire. La dématérialisation semble compliquée parce qu'il faut que la hiérarchie de l'établissement délivre les documents.
- Par ailleurs, dans un accident de trajet, c'est le chemin le plus direct qui est pris en compte, avec toutefois une notion de raisonnable en cas d'obligations de prendre un chemin qui le serait un peu moins.
- Et pour finir, la consolidation d'un accident n'est pas automatique, il faudra vous rendre chez votre médecin pour le faire.

Point 10. Examen des registres hygiène et sécurité

Aucune remarque n'a été apportée au registre.

Point 11. Compte-rendu d'exercices incendie

Des exercices incendie ont eu lieu dans tous les établissements.

- **Besançon** : Un nouvel exercice a été fait entre temps dans les deux établissements, des corrections ont été apportées. Le tout sera examiné lors de prochaines instances.
- **Préfecture** : **Solidaires** demande comment les secours peuvent accéder à cet établissement. Tout le centre de cette ville est classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Pour ces bâtiments, des mesures spécifiques existent en cas d'incendie. Le point de rassemblement se trouve au fond du jardin.
- **QVP (Quai Veil Picard)** : la circulation n'est pas arrêtée, des agents sont désignés pour sécuriser la traversée de la rue vers le parking. **Solidaires** demande des explications quant au dispositif avec une procédure et une clé mise à disposition. L'entrée de l'ancien accueil est maintenant utilisée par les agents, d'où la mise à disposition d'une clé et d'une procédure pour y accéder.
- **Strasbourg** : l'exercice a eu lieu un jour de nombreuses réunions mais c'est un fait du hasard, la date ayant été fixée depuis un moment. Le service incendie de Strasbourg a été partie prenante. Il est très intéressé par ce genre d'exercice dans un grand bâtiment,

Il a été constaté que les barrières se refermaient au bout de 5 minutes, ce sujet sera évoqué avec la société de sécurité.

Malgré une très bonne connaissance des intervenants extérieurs, il y a un problème avec les prestataires qui ne sont pas forcément identifiés.

Il n'y a plus de guide fils ou serre fils désigné, en principe c'est le plus gradé du service qui endosse ce rôle.

- **Metz** : Un exercice d'évacuation a bien eu lieu mais le rapport n'a pas encore été diffusé par la DDFIP. Madame Scheffer en a fait un condensé. La difficulté est le point de rencontre, la sortie de l'établissement donnant immédiatement sur la rue.
- **Reims** : aucun compte-rendu pour ce site
- **Châlons** : la responsable de l'établissement a demandé le compte-rendu à plusieurs reprises mais ne l'a pas obtenu à ce jour. La direction se charge de le demander. Suite à des travaux, un exercice a eu lieu, il semblerait qu'il soit considéré comme exercice d'évacuation.

Point 12. Question diverses:

Les organisations syndicales ont demandé des précisions sur certains points.

Strasbourg

Les cadres B pourraient-ils intégrer le service de l'OPS ?

Il est vrai qu'au début ce n'était pas possible mais ça pourra l'être à moyen terme. Que les personnes intéressées se fassent connaître. Il faudra travailler sur les qualifs.

La qualité des écrans AOC laissent à désirer, la qualité d'affichage et la luminosité ne sont pas optimales.

Il peut s'agir d'un problème de réglage, de paramétrage ou de câblage. S'il s'agit d'un câble VGA, l'affichage peut être flou, il faut essayer avec un câble HDMI.

Beaucoup d'écrans ont plus de 10 ans, certains ont déjà été remplacés, les autres le seront au fur et à mesure des livraisons.

Il faut demander à la CID de faire un point et si nécessaire remplacer les écrans concernés.

Reims :

Les tables achetées dans le cadre du Fond d'Amélioration des Conditions de Vie au Travail (FACVT) ne sont pas utilisables telles quelles: la sève de ces tables peut abîmer les vêtements des agents.

Elles seront poncées et vitrifiées comme à Strasbourg. (voir avec l'équipe transverse de Strasbourg)

Un devis pour un abri vélo a été établi. Si c'est possible, les travaux seront encore faits cette année, sinon en tout début d'année prochaine.

Qu'en est-il pour un abri pour fumeurs ? Le directeur n'y est pas favorable, cela ressemblerait à de l'incitation à fumer. C'est non !

Le problème de la coursive et des fuites dans la véranda engendrerait des travaux pour plus de 40000€. Cela n'est pas possible sur notre budget mais a été remonté à la centrale. La direction nous tient au courant.

Herbes folles et plantes coupées : des devis sont en cours pour mettre des plantes couvre sols.

Plafond de l'EIFI (sous sol) des renforts en mousse devaient être posés sur des barres métalliques parce que le plafond est très bas. Cela a été perdu de vue, mais sera réétudié avec l'équipe immobilière.

Solidaires a posé quelques questions :

Reims :

Qu'en est-il du bâchage des structures dans cet établissement ?

Un enrouleur de bâche ne peut pas être posé du fait des contraintes de bâtiment (fenêtres du gardien et de l'atelier). La solution la moins mauvaise est de se mettre à plusieurs pour sangler les structures. Il est rappelé qu'il ne faut pas escalader ces structures.

Besançon :

L'ambiance est tendue en l'absence d'encadrant au pôle développement. Une enveloppe financière a été demandée et obtenue pour l'embauche d'un prestataire (qui connaît le boulot) pour 6 mois, le temps de trouver un cadre qui convient. Des négociations sont en cours sur des profils très spécifiques mais avec deux pistes intéressantes.

Même ambiance à **Strasbourg** à la CID où l'encadrant a pris un autre poste en septembre. Ce poste est publié jusqu'au 20 novembre. Aucun entretien ne peut avoir lieu avant la fin de cette période. Cette embauche se fera avec la nouvelle responsable de l'établissement.

A ce sujet, Madame Boulahssa, nouvelle responsable de l'établissement de Strasbourg, se présentera le 2 novembre.

Solidaires insiste et souhaite qu'un rappel soit fait à tous les agents quant à la propreté à respecter en quittant les sanitaires. Il s'agit de respect pour le personnel de ménage et pour les collègues. Récemment et à plusieurs reprises, les toilettes femmes du rez-de-chaussée ont été laissées dans un état lamentable.

Et pour finir, selon la note du 27 septembre pour le plan de sécurité des agents, il a été créé un poste de délégué à la sûreté. La nouvelle assistante de prévention, Madame Cindy Champenois portera cette casquette avec une lettre de mission en référence. Ce sujet sera évoqué lors d'une prochaine instance.

Madame Champenois n'est pas en charge du service logistique, c'est Madame Anaïs Bouanani qui remplace Monsieur Picard au service BLI (Budget Logistique et Immobilier).

L'équipe de pilotage est renforcée par l'arrivée de Madame Onja Ratsimandresy.

La séance est levée à 18h40, plus personne ne souhaitant prendre la parole.

Si vous souhaitez avoir plus de précisions sur certains sujets, n'hésitez pas à revenir vers nous.

Vos élus en CSAL Formation Spécialisée
Maud MOMO et Lydia CATALANO